



ARRETE MUNICIPAL N°167/2025
portant prolongation de la réglementation
temporaire de la circulation et du
stationnement dans la rue de l'Ecole

6/211.2- SG/KR

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2542-1, L 2542-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route, notamment son article R 411-8 ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié, approuvant le Livre I Huitième Partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n°152/2025 du 09 mai 2025 ;

CONSIDERANT l'affluence des visiteurs présents à la fête nationale prévue le samedi 12 juillet 2025 sur la S'PLATZLE, suivi d'un feu d'artifice, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de l'Ecole ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n° 152/2025 est prolongé jusqu'au 23 juillet 2025.

ARTICLE 2

Jusqu'au 23 juillet 2025, le stationnement sur l'**ensemble** du parking de la S'PLATZLE (ancien CTM) sera interdit.

ARTICLE 3

Le samedi 12 juillet 2025 de 16 heures au dimanche 13 juillet 2025, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, à l'entrée de la rue l'Ecole depuis la rue du 19 novembre, à l'entrée de la rue de l'Ecole depuis la Grand'rue, ainsi qu'à l'entrée de la rue de l'Ecole depuis la rue du Général de Gaulle, de la manière suivante :

- La rue sera coupée à la circulation dans les deux sens (sauf véhicules de secours).

ARTICLE 4

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation et à la pré signalisation qui seront mises en place.

La signalisation du chantier et de ses accès est à la diligence des organisateurs du Biergarten qui en est responsable (chacun pour leur compte).

La zone devra être balisée afin d'être visible, de jour comme de nuit, par tous les usagers.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. Sébastien Scholer – Amicale des sapeurs-pompiers
- Collectivité européenne d'Alsace – Direction des Routes d'Altkirch
- Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigades vertes
- Centre de secours de Saint-Louis
- Centre routier de Bartenheim
- Publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie



Fait à Bartenheim, le 02 juillet 2025

Pour le Maire absent,

L'Adjointe déléguée
Marie-Rose SCHOLER

04 JUL 2025

Certifié affiché à compter du